



« On ne peut pas gouverner un peuple contre sa volonté », cette déclaration de l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Cameroun intervient quelques heures seulement avant la proclamation par le Conseil Constitutionnel des résultats du scrutin du 07 octobre dernier

Me Yondo Black s'indigne et dit ne pas comprendre comment un homme de 86 ans, dont 36 de règne sans partage et 50 ans dans les hautes sphères de l'Etat, sollicitant les suffrages de son peuple s'adresse à lui pendant sept (07) minutes sur les quinze(15) jours qu'a duré la campagne,

« Que faut-il en penser ? Mépris, paresse, condescendance ou les trois en même temps ? » ; S'interroge l'homme âgé de 80 ans, considéré comme le « père de la démocratie camerounaise » pour avoir durement bataillé au début des années 90-91

« Plus de 20 ans de règne sans partage, le régime dit du «Renouveau» n'a pas pu jeter les bases d'un développement durable du pays: pas de routes, pas de tissus industriels, pas de moyens de communication. (...) La misère est devenue le lot de tous. Le chômage est endémique. Nos hôpitaux sont de véritables mouirois, (...)», avait écrit l'avocat dans un article titrée «Pourquoi Paul Biya doit déposer son tablier de Chef de l'Etat», et puru dans le quotidien Mutations, édition du 24 septembre 2018

Le Conseil constitutionnel va proclamer ce lundi 22 octobre les résultats de l'élection présidentielle . Toutes les 18 requêtes déposées par les plaignants sur sa table au lendemain du scrutin ont été rejetées

Donc c'est sans surprise, le président sortant Paul Biya sera réélu pour un septième mandat d'affilé avec un score de plus de 70 % , selon les chiffres en circulation que l'on attribue à la commission nationale de recensement des votes,